



Montreuil, le 9 avril 2009

Communiqué des organisations syndicales de l'AFPA

300 élus, représentants du personnel et salariés sont venus ce 8 avril au Siège de l'AFPA à Montreuil manifester leur refus du transfert des services et des personnels de l'orientation.

Ce transfert, de l'avis unanime, est la première étape de démantèlement effectif de l'AFPA. Il précède de quelques semaines le passage aux appels d'offre avec les conséquences prévisibles sur le dispositif de formation et les emplois.

Le CCE réuni en séance extraordinaire pour l'information sur le projet des directeurs de l'AFPA et de Pôle Emploi ainsi que sur l'article 22 du projet de loi a été interrompu très rapidement. Il n'a pas repris ses travaux malgré la demande pressante de la direction générale.

Le DG, sommé de s'expliquer devant les représentants en colère, n'a eu de cesse de répéter que la décision était politique et qu'il ne faisait que mettre en œuvre.

L'assemblée toute entière lui a martelé « l'orientation à l'AFPA ! » parce que, sans l'orientation, l'AFPA n'est plus l'AFPA et devient un organisme de formation banalisé prêt à être soumis aux règles de la concurrence. Les restructurations brutales en cours dans plusieurs régions ne font que confirmer ces craintes.

De plus, le projet de transfert comporte un risque majeur de transformation de la mission d'orientation compte tenu des orientations de Pôle Emploi.

Le 8 avril n'était qu'une première journée d'opposition. Dès aujourd'hui 9 avril, le CCE intervient à l'AG de l'AFPA pour demander aux administrateurs de refuser ce projet de transfert.

Pour les suites et l'amplification du mouvement les représentants ont voté une série d'actions à mettre en œuvre très rapidement, la prochaine échéance étant l'examen du projet de loi au conseil des ministres du 22 avril. **La première étape est l'organisation d'assemblées générales rassemblant l'ensemble des établissements pour renforcer l'unité de toutes les catégories de personnel et décider d'actions communes :**

- Grèves dans les régions avec communication auprès des médias régionaux, prise de contact et échanges intersyndicaux avec les collègues de Pôle Emploi, manifestations devant les préfetures..., actions externes permettant d'attirer l'attention la plus large possible du public sur la menace de disparition de l'AFPA,
- interpellation des élus : députés et sénateurs dans la perspective du passage de la loi au parlement vraisemblablement en juin pour demander le retrait de l'article 22,
- interpellation des élus locaux et régionaux sur les restructurations en cours,
- participation massive au 1^{er} mai et aux mobilisations pour la défense des services publics.

Le slogan qui a été adopté hier manifeste notre volonté et notre unité :

Ni 25, ni 75, 100% AFPA !

Dernière minute : l'Assemblée Générale de l'AFPA réunie ce jour n'a pas émis d'avis sous forme de vote sur le rapport des deux DG.

Par contre l'article 22 de la loi a été adopté. Les pouvoirs publics (sauf l'ARF), le patronat et la CGC ont voté pour. La CFTC s'est abstenue. L'ARF, la CGT, la Cfdt et CGT-FO ont voté contre.